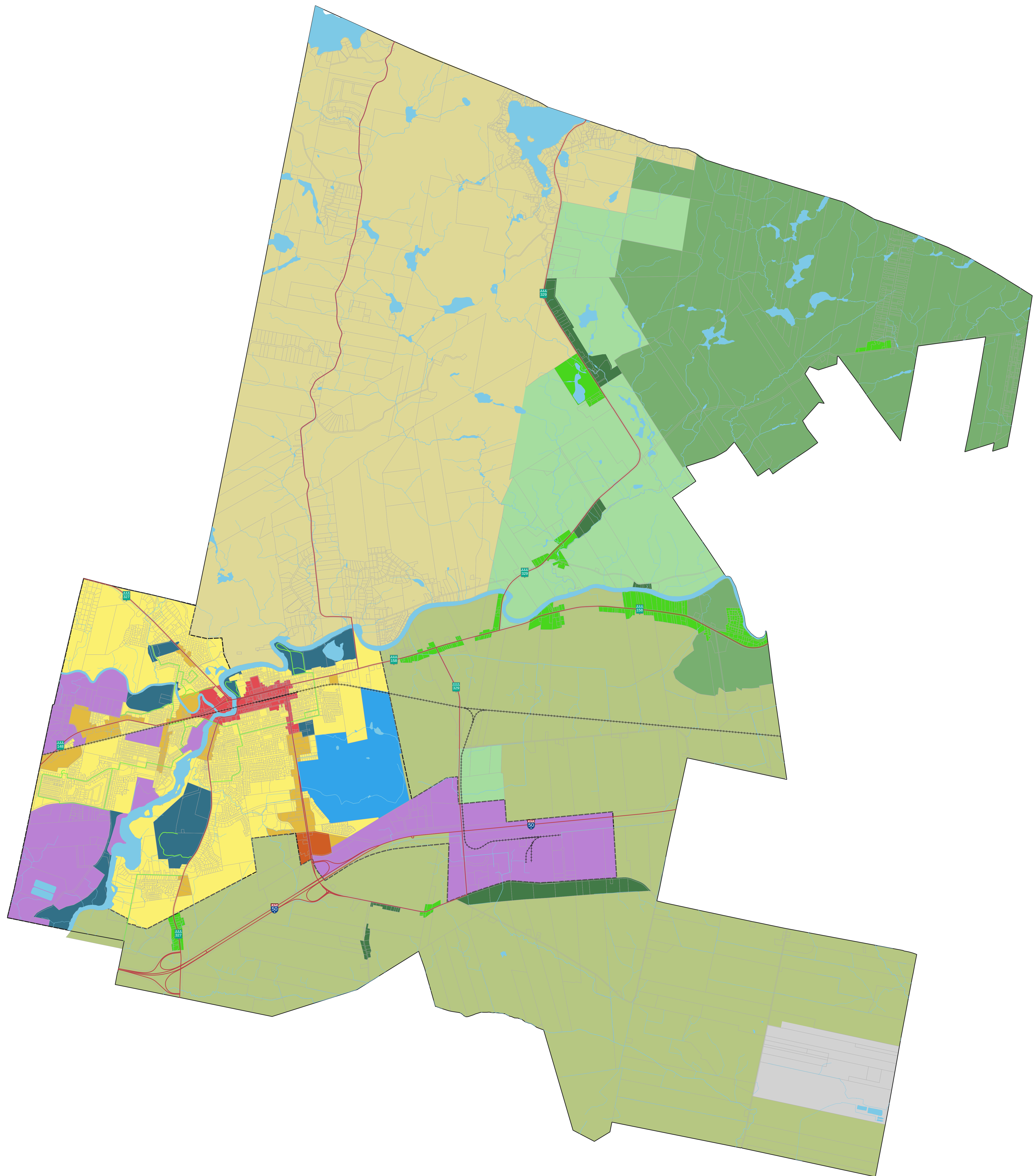


Lachute

Plan d'urbanisme

Carte 8 Les grandes affectations

Service de l'urbanisme

Ce plan fait partie intégrante du Règlement de zonage de la Ville de Lachute

- Limite municipale
- Limite du périmètre d'urbanisation
- Matrice graphique
- Hydrographie
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Voie de circulation (principale)
- Piste multifonctionnelle (existante)
- Voie ferrée
- Affectation
 - Centre-ville (CV)
 - Commerciale (C)
 - Industrielle (I)
 - Institutionnelle et publique (P)
 - Récréative (R)
 - Résidentielle (H)
 - Villégiature (V)
 - Agricole (A)
 - Gestion des matières résiduelles (GMR)
 - Commerciale régionale (CR)
 - Îlots déstructurés pour l'agriculture sans morcellement (DES1)
 - Îlots déstructurés pour l'agriculture avec morcellement (DES2)
 - Agroforestière de type 1 de 5 ha (AF5)
 - Agroforestière de type 3 de 15 ha (AF15)

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

No de règlement	Entrée en vigueur
2014-731-1	8 décembre 2021
2021-737-6	1er février 2021

Date : juin 2023

Échelle : 1:20 000

0 2 500 5 000 m